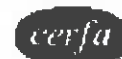




Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

03/07/12

Dossier complet le :

03/07/12

N° d'enregistrement :

59 - F04412 P0008

1. Intitulé du projet

Réaménagement et extension de la barrière de péage de Saint-Avoid pour la mise en place d'un système de télépéage sans arrêt sur l'autoroute A4.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SANEF

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Dominique Demeilliers, directeur de la construction

RCS / SIRET

RCS NANTERRE 632 050 019

Forme juridique

Société Anonyme

Joignez à votre demande le document CEIFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

6° b) Modification ou extension substantielle d'autoroutes et voies rapides.

Pas de critère particulier pour cette rubrique.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Extension de la plateforme de péage sur une largeur d'environ 17m au Nord, restructuration des voies et des flots de péage.

Construction d'une galerie piétonne souterraine.

Reprise des entonnements amont et aval de la plateforme de péage.

Réaménagement du parking Nord dans les limites du domaine autoroutier concédé.

4.2 Objectifs du projet

Améliorer la fluidité et la sécurité au franchissement du péage.

Permettre des économies significatives en carburant et réduire les émissions de CO2, notamment pour les PL.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux sont réalisés sous circulation sur une durée de 10 à 12 mois. Le phasage débute par l'élargissement de plateforme au Nord puis par réalisation des travaux par bloc successifs de plusieurs voies avec utilisation de voies de péage provisoires.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Passage de 2x8 à 2x9 voies de péage avec création de voies dédiées au télépéage sans arrêt pour les VL et les PL.

Maintien du parking Sud en l'état. Réaménagement du parking Nord impacté par l'extension.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Etude d'impact - Etude d'incidence Natura 2000 - Porter à connaissance au titre de la loi sur l'eau - Permis de construire

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas par cas pour l'opportunité d'une étude d'impact et d'une étude d'incidence Natura 2000

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Extension physique de la surface de la plateforme autoroutière côté Nord	Emprise de 0.25 ha environ 17m de plateforme au Nord à l'axe du péage.

4.6 Localisation du projet

Adresse	Coordonnées géographiques¹	Long. ° ' "	Lat. ° ' "
Autoroute A4	<i>Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 16°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</i>		
Barrière de péage de Saint-Avoid	Point de départ :	Long 06° 41' 53" 0	Lat 49° 08' 09" 4
PR 362	Point d'arrivée :	Long 06° 42' 12" 5	Lat 49° 08' 09" 4
	Communes traversées :		
	Saint-Avoid		

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

DUP 05 août 1966

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée**5.1 Occupation des sols**

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Plateforme de péage A4 et parkings attenants ; élargissement de plateforme sur parcelles de l'ONF en cours d'acquisition amiable (échange) avec SANEF (acquisition au nom de l'Etat).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

PLU de Saint-Avoid 09/2011

Zone Nk (construction d'infrastructures autorisées) à l'intérieur du DPAC
Zone N (naturelle et forestière) à l'extérieur du DPAC pour la zone
d'extension.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etudeimpact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	A proximité immédiate ou en partie dans la ZNIEFF type I 410008804 Kiesselbuehl abritant une espèce protégée au niveau européen (Pélobate brun).
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	PPBE des grandes infrastructures de transport de l'Etat – en cours (rapport Mars 2012 mis à disposition du public)
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Zone de risque de mouvement de terrain (aléa faible). Périmètre Z2 de la plateforme chimique de Carling : PIG en vigueur dans l'attente d'approbation du PPRT.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site Natura 2000 des mines du Warndt (FR4100172) au sud de l'A4. Distant de 3.8 km
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impêchera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Déblais pour allongement de la galerie souterraine et création d'escaliers environ 1000m3. Remblais de l'ordre de 7000m3 (plateforme et parking, chaussées comprises) en matériaux d'apport extérieur.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Diagnostic faune flore en cours. A priori pas de continuité écologique à rétablir au niveau du boisement étroit existant au nord du péage, dans la zone d'extension (selon document SCOT Rosselle trames vertes et bleues).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le site à Chiroptères le plus proche est situé au sud de Saint-Avoid au sein de la zone Natura 2000 (mine du Bleiberg).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Extension sur 0 Ha 92a d'espace boisé classé en forêt de protection (arrêté 1989)

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Situation dans le périmètre éloigné du site SEVESO de Carling
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Zone de risque de mouvement de terrain : aléa faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Circulation autoroutière franchissant le péage. Autoroute A4 classée en catégorie 1 au titre du classement sonore des infrastructures de transport (loi bruit)
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	Dégagements liés à la circulation routière franchissant le péage et aux engins de chantier pendant les travaux.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	En phase travaux, démolition de chaussées et dalles béton, compactage.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Eclairage de la plateforme de péage rétabli conforme à l'existant
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Dégagements liés à la circulation routière franchissant le péage et aux engins de chantier pendant les travaux.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Augmentation de l'impluvium autoroutier. Possibilité de rejet dans les réseaux existants à vérifier.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Echange de parcelle forestière pour permettre l'extension de la plateforme, en accord avec l'ONF.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude d'impact apparaît nécessaire de l'avis de la DREAL Lorraine consultée en amont de la présente demande. Toutefois, si l'inventaire faune-flore devait constater l'absence de corridor biologique des pélobates bruns dans la partie boisée concernée par l'extension de la barrière, on pourrait s'interroger sur la nécessité d'une étude d'incidence Natura 2000, d'une étude d'impact et d'une enquête publique eu égard aux enjeux limités représentés par ces travaux.

B. Annexes

B.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 5° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☐	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 5° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

B.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Note de présentation en préalable à la réunion de concertation avec la DREAL
Compte-rendu de la réunion du 24/04/2012 avec la DREAL

9. Engagement et signature

Je certifie par l'annexion l'exactitude des renseignements ci-dessus



à

Metz



02 juillet 2012

Le directeur de la construction de Sanef

Signature

Dominique Demelliers



**Poste de transformation
RTE**

< PARIS

&ltlt METZ

Autoroute A4

STRASBOURG

Légende :

Extension péage et galerie

Extension plateforme chaussée

Réaménagement du parking

		Autoroute A4 Réaménagement de la BPE de St Aubin			
SANEF		INCEROP			
PLAN GENERAL DU PROJET				Indices	Echelle
				N° d'ordre EST_PAV_PROJ_A4P_200_PAV_20000_A00_PAV_0	A00 -
Intitulé A00	date 07/20012	Principales émissions	Modifications	départ PG	voies CF appartient MNG

